

Bruxelles, le 20 décembre 1990.

48 2

**NOTE BIO (90) 411 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

REUNIONS DE LA COMMISSION DES 17 ET 19/12/90

La Commission avait débuté le lundi 17 décembre par un compte rendu du Conseil Européen. Il faut noter à ce sujet que, pour ce qui concerne l'aide d'urgence à l'URSS et à certains pays de l'Est, les règlements ont déjà été adoptés par procédure écrite accélérée et sont sur la table du Conseil, qu'une mission s'est déjà rendue, les 19 et 20 décembre, à Moscou pour discuter de cette aide avec les autorités soviétiques, qu'enfin une première tranche de 4 millions d'Ecus (somme restant sur la ligne aide d'urgence pour 1990) a déjà été débloquée et permettra à la Commission de faire ses premiers envois dès cette semaine.

La Commission avait alors aussi décidé de proroger d'un an l'accord maïs intervenu avec les Etats-Unis à l'occasion de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal et qui arrivait à échéance le 31 décembre. Mais M. Mac Sharry a clairement exprimé que la contrepartie de cette prorogation devait être l'abandon des mesures de rétorsion préparées par les Américains et la mise à profit de ce délai pour trouver un accord définitif. Cet accord de 1987 prévoyait notamment la possibilité d'importer à droits réduits 2 millions de tonnes de maïs et 0,3 million de tonnes de sorgho (des quantités qui étaient cependant réduites si les importations de substituts aux céréales augmentaient ce qui fait qu'en 1990 les importations de maïs et sorgho ne représentaient en fait que 1,4 million de tonnes).

La Commission a repris le 19 avec principalement trois débats :

- sur la combinaison de la politique de la concurrence avec la politique des fonds structurels à propos de la révision quinquennale du schéma d'aides en France (cf IP-1066 du 20/12). La Commission aura prochainement un débat de fond sur ce sujet.
- sur le rôle quasi juridictionnel de la Commission à propos du cartel organisé par Solvay et ICI sur le marché du carbonate de soude au mépris des articles 85 (pratiques anticoncurrentielles) et 86 (abus de position dominante) du Traité et sur le niveau de l'amende proposée (30 millions d'Ecus pour Solvay et 17 millions pour ICI, soit la plus forte amende jamais demandée par la Commission compte tenu notamment du fait de récidive de la part de Solvay) (voir IP-1057).
- enfin sur un programme d'actions communautaires visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone dans la Communauté et à améliorer la sécurité de l'approvisionnement, présenté par MM. Cardoso e Cunha et Ripa di Meana. Sur ce thème sensible, la Commission en est à réfléchir à la problématique et est prête à approfondir sa réflexion pour aider le Conseil. Il résulte de ce tour de table qu'avant de prendre des mesures économiques la Communauté devra utiliser toutes les ressources du cadre réglementaire en insistant sur l'effort d'économies d'énergie et la réduction des énergies émettrices de CO2. Si, à l'instar de ce qui se passe dans certains pays étrangers (Japon, Canada, Suède), la Communauté devait se diriger vers une taxe sur l'énergie, quelques principes apparaissent d'ores et déjà clairs : la neutralité fiscale de cette taxe, son caractère ciblé, son caractère mixte (ni charbon, ni ensemble des sources énergétiques) étant entendu qu'elle ne devrait pas taxer les énergies renouvelables. Le Conseil

Environnement du 20 décembre devrait avoir déjà un échange de vues sur ces idées.

La Commission a par ailleurs adopté toute une série de décisions qui ont fait l'objet d'informations de presse.

Matériel diffusé

- IP 1019 - Aide d'état France - Industrie automobile (SAAB-SCANIA)
 - IP 1035 - Aide d'état Pays-Bas - construction usine de fumier
 - IP 1036 - Aide d'état Grèce - aide minière
 - IP 1037 - Aide d'état Belgique - PME Wallonie
 - IP 1038 - Aide d'état Allemagne - qualité des produits
 - IP 1040 - Aide d'état Portugal - construction navale
 - IP 1041 - Aide d'état Pays-Bas - technologie environnement
 - IP 1042 - Aide d'état Pays-Bas - programme d'épargne d'énergie
 - IP 1043 - Aide d'état Allemagne - textiles
 - IP 1046 - Aide d'état Belgique - industrie houillère
 - IP 1047 - Aide d'état Espagne - industrie houillère
 - IP 1053 - Aide France - taxe parafiscale CNIH
 - IP 1054 - Aide Allemagne - équipement secteur laitier
 - IP 1055 - Aide Espagne - développement pâturage
 - IP 1056 - Actions en faveur des régions ultrapériphériques de la CE
 - IP 1057 - Concurrence - Solvay/ICI
- P 105 - Plan de rapatriement et de réintégration pour boat people vietnamiens
- P 106 - Assistance financière aux pays d'Europe centrale et orientale.

RENDEZ-VOUS DE MIDI - Matériel diffusé

- IP 1039 - Netherlands agrees to abolish général investment aid as proposed by Commission under the pre-1992 review of existing aid schemes
- IP 1049 - La Namibie signe la Convention de Lomé IV
- IP 1058 - Prêts Ceca à la Tchécoslovaquie, Bulgarie et Yougoslavie
- IP 1060 - M. Marin nommé président du Conseil d'administration du Collège d'Europe
- IP 1062 - Accords d'association avec certains pays de l'Est

Amitiés,
Bruno Dethomas

